

Flash Info Tax



Fin de la qualité d'exportateur au sens douanier pour les opérateurs non établis dans UE !

Dans le prolongement de notre article du 16 décembre 2019, l'Administration des douanes française vient de confirmer par une note aux opérateurs du 3 mars 2020, l'interdiction pour un opérateur non établi au sein de l'Union Européenne d'agir en qualité d'exportateur au sens douanier avec effet à compter du **1^{er} mai 2020**.

La nouvelle note aux opérateurs vient mettre un terme à l'incertitude qui subsistait quant à l'entrée en vigueur effective en France de l'interdiction de mentionner une société établie en dehors de l'UE en case 2 de la déclaration en douane. La période transitoire avec échéance au 31 décembre 2020 a donc été supprimée.

Compte tenu de l'enjeu important que représente la qualité d'exportateur, il est vivement recommandé aux opérateurs de préciser dans leurs relations contractuelles la personne désignée comme exportateur au sens douanier. Pour mémoire, les conditions requises pour être exportateur avaient déjà été assouplies par la version modifiée du Règlement délégué (UE) 2015/2446 afin d'accorder une grande flexibilité aux entreprises pour déterminer l'exportateur.

L'équipe Douane et Contributions indirectes de KPMG Avocats se tient à votre disposition pour analyser les conséquences pratiques de la nouvelle note aux opérateurs sur votre activité ainsi que les alternatives qui peuvent être envisagées.

Brigitte Labou

Senior Manager KPMG Avocats
Customs, Excise
& International Trade
T : +33 1 55 68 49 63
P : +33 6 16 82 91 57
brigitte@kpmgavocats.fr

Ruth Guerra

Partner KPMG Avocats
Customs, Excise
& International Trade
T : +33 1 55 68 49 34
P : +33 6 13 65 85 92
ruthguerra@kpmgavocats.fr

Olivier Sorgniard

Director KPMG Avocats
Customs, Excise
& International Trade
T : +33 1 55 68 50 52
P : +33 6 22 42 65 66
oliviersorgniard@kpmgavocats.fr

kpmg.fr/mediasocial



[Déclaration de Confidentialité](#) | [Mentions légales](#)

Vos données personnelles sont traitées par KPMG Avocats, agissant en qualité de responsable du traitement, à des fins d'information, d'organisation d'événements ou de prospection commerciale. Elles sont exclusivement destinées à KPMG*, et dans certains cas à ses partenaires et ses sous-traitants. Vos données sont susceptibles d'être transférées vers un pays tiers. Ce transfert est effectué conformément à des garanties appropriées. Vos données personnelles sont conservées durant trois ans.

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant, d'un droit à la portabilité, d'un droit de donner des directives sur le sort de vos données en cas de décès, d'un droit à la limitation du traitement de vos données, du droit de vous opposer à leur traitement, ainsi que d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer vos droits et demander une copie des garanties appropriées en contactant le délégué à la protection des données via le lien suivant : [j'exerce mes droits](#).

Vous avez la possibilité de vous désabonner de nos communications en envoyant un email à : FR-KPADesabonnement@kpmgavocats.fr

* «KPMG» désigne KPMG S.A., une société anonyme de droit français, dont le siège social se situe à Tour Eqho, 2 avenue Gambetta CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex, les entités qu'elle détient et contrôle en France, ainsi que KPMG Associés, KPMG Academy, KPMG Avocats, et la Fondation d'entreprise KPMG France.

© 2019 KPMG Avocats, société d'avocats de droit français, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo ainsi que le nom KPMG Avocats sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.